



Extrait du registre des délibérations

du conseil municipal

N°2026_CM_006

Département du Gard

Commune de Saint-Gervasy

L'an **deux mille vingt-six, le 16 avril, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-GERVASY**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr François PLAZAS, Maire

Date de la convocation : 3 avril 2026

Etaient présents : François PLAZAS, Bernadette FERCAK, Serge PAREDES, Marie MARTINEZ, Bertrand CASTANER, Denise CLARION, Sébastien GIORDANO, Marie-Françoise MARTINEZ, Philippe SOMMER, Virginie GRIOTTO, Félix FENELON, Marie-Louise PEREZ, Nicolas HERNANDEZ, Aurore ZACCAGNINI, Gabriel CHAMPION, Jacqueline ANDREO, Patrice LAPARLIERE, Martine BASTIDE, Laurent MADREPERLA.

Etaient absents excusés :

Etaient absents non excusés :

Procuration :

Secrétaire : Aurore ZACCAGNINI

Délibération N°2026_CM_006 – CCAS : fixation du nombre de membres et désignation des membres élus

Le Maire expose :

En application des articles L 123-4 à L 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'administration du CCAS est composé du Maire, qui en assure la Présidence, et en nombre égal, de membres élus et de membres nommés.

Le nombre des membres élus et nommés ne peut pas être supérieur à 16 et ne peut être inférieur à 8.

Je vous propose de fixer à 10 le nombre de membres du conseil d'administration.

La moitié des membres du Conseil d'administration du CCAS est élue par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le Maire est Président de droit.

En conformité avec l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose de ne pas procéder au scrutin secret mais à main levée.

Adopté à l'unanimité

Après appel à candidature (réalisé en amont de la réunion), une liste a été déposée :

- Madame Denise CLARION
- Madame Marie-Françoise MARTINEZ
- Madame Bernadette FERCAK
- Madame Aurore ZACCAGNINI

- Madame Martine BASTIDE

Le conseil municipal décide :

- **Article 1** : de fixer à 10 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS de Saint-Gervasy

Adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention(s) : 0

- **Article 2** : d'approuver la désignation des membres élus au sein du conseil municipal appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS :
 - **Madame Denise CLARION**
 - **Madame Marie-Françoise MARTINEZ**
 - **Madame Bernadette FERCAK**
 - **Madame Aurore ZACCAGNINI**
 - **Madame Martine BASTIDE**

Adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ainsi fait et délibéré à Saint-Gervasy, le 16 avril 2026

La Secrétaire de séance

Aurore ZACCAGNINI



Le Maire



François PLAZAS